MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

12 -01- 1996

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF./ 2327006 / Dossier pédagogique 50937

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE POUR ENSEIGNANTS : NAVIGATION SUR INTERNET (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756197U36X1

Etablissement : COURS COMMERC ET INDUST DE LA VILLE DE WAVRE

RUE DU CHEMIN DE FER,18
1300 WAVRE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

5 U 9 57 n

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. *La présente proposition émane du :*
   * *Pouvoir organisateur: Ville de Wavre*

Dénomination: Cours Commerciaux et Industriels de la Ville de Wavre

Adresse complète: rue du Chemin de Fer, 18 1300 Wavre

n° matricule : 2.327.006
n° de téléphone : 010/22.20.26

Date et signature du représentant du PO subventionné

Le 10 mai 1995
Le Bourgmestre,
Ch. HUBEC q.

2. *Transmis en date du ..... par le réseau*

3. *Intitulé de l'unité de formation :*

Code:

FORMATION CONTINUEE POUR ENSEIGNANTS: NAVIGATION SUR INTERNET (CONVENTION)

4. *Finalités de l'unité de formation:* *repris en annexe n°1 de 1 page*

5. *Capacités préalables requises:* *repris en annexe n°2 de 1 page*

6. *Classement de l'unité de formation:*

   * *Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:* **PEDAGOGIQUE**

7. *Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :* *repris en annexe n° 3 de 1 page*

8. *Programme du cours :* *repris en annexe n° 4 de 1 page*

9. *Fixation des capacités terminales :* *repris en annexe n° 5 de 1 page*

10. *Chargé de cours :* *repris en annexe n° 6 de 1 page*

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Navigation sur INTERNET (laboratoire)	CT	S	40
Total des périodes			40

V

---

12. Réservé au service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

VOIR ANNEXE.
LE 25.11.95
E. LAMOTTE

Le Conseil Supérieur a classé l'U.F. dans l'E.S. Pédagogique et t.c. /p.s.
Le 8bis est à modifier en conséquence
LAMOTTE
26.12.95

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date : 11 JAN. 1996

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD.

10.06.95

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FORMATION CONTINUEE POUR ENSEIGNANTS: NAVIGATION SUR INTERNET (CONVENTION)

Finalités générales de l'unité de formation

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1.concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2.répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels

3.contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'unité de formation

Acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation dans les autoroutes de l'information permettant à l'étudiant de s'exercer aux moyens de télécommunication « grand public » par le biais de l'outil informatique

10.05.95 / CORR

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes, en respectant le temps alloué, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, en utilisant les commandes appropriées, l'étudiant sera capable de :

- pour le système (deux essais maximum);
* vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
* charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
* passer correctement un programme rencontré;
* sortir d'un programme;
* arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;

- pour le clavier:
* déplacer le curseur;
* utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
* introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);

- pour les éléments:
* identifier un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
* différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

1.2. L'étudiant sera en outre capable de rédiger un texte compréhensible d'une page sur un sujet d'ordre général, en un temps donné, et ne comportant pas plus de 10 fautes d'orthographe.

Titres pouvant en tenir lieu:

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)
et
attestation de réussite de l'unité de formation de l'enseignement secondaire supérieur
INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE (75 01 01 U21D1)

10/05/95

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Groupe de maximum 20 étudiants et deux étudiants par poste de travail.

10.05 95

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

Navigation sur INTERNET (laboratoire)

Face à un système informatique comportant un modem installé l'étudiant sera capable de

1°/ - configurer le modem
- s'inscrire à un serveur de réseau
- suivre les protocoles et standards Internet
- télé(dé)charger des fichiers,
- (dé)comprimer des fichiers,
- utiliser la messagerie et le courrier électronique,
- surfer sur les serveurs commerciaux, les forums, bibliothèques et groupes de nouvelles,

2°/ assumer une session de télécommunication en s'adaptant aux modes de branchements, au langage de référence et acronymes, à la structure et gestion d'Internet.

10.05.95

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Navigation sur INTERNET (laboratoire)

Devant un PC disposant d'un modem, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes:
- définir les paramètres de connexion au réseau pour lequel il dispose d'une identification;
- s'inscrire à un serveur de réseau
- suivre les protocoles et standards Internet
- télé(dé)charger un fichier,
- le (dé)comprimer,
- utiliser la messagerie et le courrier électronique,
- surfer dans un serveur commercial dans un de ses forums, une de ses bibliothèques et un groupe de nouvelles,
- assumer une session de télécommunication en s'adaptant aux modes de branchements, au langage de référence et acronymes, à la structure et gestion d'Internet.

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant intègre correctement les concepts de télécommunication et serveur dans l'application des modes opératoires attachés aux tâches décrites ci-dessus.

10/05/95 - CORR.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera
un enseignant
ou
un expert pouvant attester d'une expérience professionnelle ou personnelle impliquant les compétences spécifiques requises dans le domaine de la navigation sur un réseau de type INTERNET.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

COURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VILLE DE WAVRE

rue du Chemin de Fer, 18
1300 WAVRE

2.327.006

Unité de formation/ Section :

Code : 75 61 gf U36X1

FORMATION CONTINUEE POUR ENSEIGNANTS : NAVIGATION SUR INTERNET (convention).

Les modifications demandées ne nécessitent pas de délai supérieur à celui de la conciliation.

1. **DOCUMENT 8BIS**

Au point 6 :

le classement retenu par le Conseil supérieur est **l'enseignement supérieur pédagogique** de type court et de promotion sociale.

2. LES ANNEXES.

a) Remarque générale : Les annexes doivent porter la date qui figure sur le document 8 bis.

b) Annexe 1 : Finalités.

Pour faire apparaître la gradation entre les différentes unités de la "gamme" Internet, je propose, pour cette unité de base, de modifier le début du texte de la manière suivante : "Acquérir les savoirs et savoir-faire **de base** en matière de navigation....."

c) Annexe 2 : Capacités préalables requises.

La lecture sera facilitée si vous adoptez la présentation standardisée :

1.Capacités

1.1. Face à .....⇨ en utilisant les commandes appropriées
l'étudiant sera capable de
pour le système .....
pour le clavier .....
pour les éléments .....

1.2. L'étudiant sera, en outre capable de rédiger .....

2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)
et
l'attestation de réussite de l'unité de formation de l'enseignement secondaire supérieur
INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE (75 01 01 U21D1)

d) Annexe 6 : Chargé de cours.

Pour éviter toute interprétation, présentez le texte comme vous l'avez fait pour le dossier NAVIGATION ET EXPLOITATIONDES RESSOURCES SUR INTERNET - BASE :

"Le chargé de cours sera
un enseignant
ou
un expert pouvant attester d'une expérience professionnelle ou personnelle impliquant les compétences spécifiques requises dans le domaine de la nivigation sur un réseau de type Internet.

Vedrin, le25novembre 1995.

E. LAMOTTE